

Comptes 2005

Chiffre d'affaires ❖ 128,4
(en millions d'euros)

Résultat net ❖ 9,8
(en millions d'euros)

Dettes financières et emprunts ❖ 425
(en millions d'euros)

Compte de résultat 2005 –
chiffres clés (en milliers d'euros)

	2005	2004
Chiffre d'affaires	128 420	102 069
Charges d'exploitation	- 90 176	- 86 734
Résultat d'exploitation	38 244	15 335
Résultat financier	- 23 632	- 25 179
Résultat courant	14 612	- 9 844
Résultat net	9 813	- 11 033



Les premiers signes du rétablissement financier d'ATMB

Un chiffre d'affaires exceptionnel de 128 millions d'euros lié à la fermeture du Tunnel du Fréjus

En 2005, le chiffre d'affaires d'ATMB a atteint 128,4 millions d'euros, soit une progression de 25,5 % par rapport à 2004. Cette augmentation significative résulte principalement du niveau de trafic lié à la fermeture du Tunnel du Fréjus. Avec 79,9 millions d'euros pour l'Autoroute Blanche et 47,4 millions d'euros au Tunnel du Mont Blanc pour la concession française, les recettes de péage enregistrent une croissance respective de 12,5 % et 56 %.

Les autres produits, pour un montant de 1,13 million d'euros, relèvent des redevances des installations commerciales et de la location de fibres optiques. L'augmentation des tarifs de péage est intervenue le 1^{er} février 2005 pour l'Autoroute Blanche, avec une hausse moyenne de 1,45 % pour les véhicules légers et de 2,64 % pour les poids lourds. Au Tunnel du Mont Blanc, les tarifs ont augmenté le 1^{er} janvier de 2,4 % pour les véhicules légers et de 4,2 % pour les poids lourds, puis le 1^{er} juillet avec une hausse de 1,85 % des tarifs de base.

Un résultat net positif pour la première fois depuis 1998 grâce à la progression du chiffre d'affaires

Malgré l'augmentation sensible des charges d'exploitation (90,2 millions contre 86,7 millions d'euros en 2004), la progression excep-

tionnelle du chiffre d'affaires liée à la fermeture du Tunnel du Fréjus permet d'atteindre un résultat d'exploitation de 38,1 millions d'euros. Pour la première fois depuis 1998, le résultat net redevient positif à hauteur de 9,8 millions d'euros, contre une perte de 11 millions d'euros en 2004. Toutefois, ATMB, qui supporte 24,6 millions d'euros d'intérêts financiers, ne dégage aucun bénéfice compte tenu des 38 millions de pertes cumulées ces six dernières années.

Une dette de 425 millions d'euros

Conséquence des lourds emprunts réalisés, ATMB doit faire face à une dette financière qui équivaut en 2005 à plus de trois fois son chiffre d'affaires et qui ne pourra être résorbée que progressivement. L'endettement a été cette année réduit à 425 millions d'euros, contre 472 millions d'euros en 2004 du fait du remboursement d'un emprunt de 59 millions d'euros correspondant aux investissements réalisés en 1995 pour l'A41 Nord.

Des investissements soutenus avec plus de 17 millions d'euros en 2005

Pour la sécurité et le confort de ses clients, ATMB maintient un haut niveau d'investissements avec une enveloppe de 17 millions d'euros en 2005, répartie entre l'Autoroute Blanche, le Tunnel du Mont Blanc et la RN205.

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	2005	2004
Chiffre d'affaires	128 420	102 069
Charges d'exploitation	(90 176)	(86 734)
Achats et charges externes	(24 925)	(22 938)
Charges de personnel	(20 666)	(19 564)
Autres produits et charges (nets) d'exploitation	936	(64)
Impôts et taxes	(8 985)	(8 793)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(36 536)	(35 375)
Résultat d'exploitation	38 244	15 335
Charges et produits financiers	(23 632)	(25 179)
Résultat courant	14 612	(9 844)
Charges et produits exceptionnels	(4 511)	(884)
Participation des salariés		
Impôt sur les résultats	(288)	(306)
Résultat net	9 813	(11 034)

Bilan - Actif

(en milliers d'euros)	2005	2004
Immobilisations incorporelles	1 137	1 799
Immobilisations corporelles domaines propres	472	560
Immobilisations corporelles :		
– Domaine concédé	813 874	810 423
– Amortissements	(409 070)	(380 007)
Immobilisations financières	1 331	1 278
Total actif immobilisé	407 744	434 053
Stocks et en-cours	394	124
Clients et comptes rattachés	19 173	12 381
Autres créances et comptes de régularisation	142 349	112 029
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	22 040	36 444
Total actif circulant	183 956	160 978
TOTAL DE L'ACTIF	591 700	595 031

Bilan - Passif

(en milliers d'euros)	2005	2004
Capital	22 299	22 300
Primes et réserves	44 746	44 750
Report à nouveau	(38 033)	(27 336)
Résultat	9 813	(11 033)
Subventions d'investissement	22 563	23 345
Capitaux propres	61 388	52 026
Provisions pour risques et charges	30 589	3 504
Emprunts et dettes financières	425 044	472 878
Fournisseurs et comptes rattachés	11 873	10 241
Autres dettes et comptes de régularisation	62 806	56 382
Total dettes	499 723	539 501
TOTAL DU PASSIF	591 700	595 031

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	2005	2004
Résultat net	9 813	(11 033)
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Amortissements et provisions	64 220	36 715
Plus-value/moins-value de cession	(22 179)	(52)
Impact des changements de principes comptables	-	-
Autres	(1 335)	(1 346)
Marge brute d'autofinancement	50 519	24 284
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
Créances	(14 541)	3 482
Charges constatées d'avance	(27)	(18)
Stocks et en-cours	(270)	5
Dettes d'exploitation et diverses	11 580	(1 161)
Autres	(2 141)	(908)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(5 399)	1 400
Flux net de trésorerie généré par l'activité	45 120	25 684
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(13 177)	(38 711)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	106	943
Incidence de l'intégration de la SGAB (trésorerie de la SGAB au 31 décembre 2004)	-	96
Variation nette des autres immobilisations financières	(73)	153
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(13 144)	(37 519)
Subventions d'investissement reçues	553	561
Émission d'emprunts	12 000	-
Remboursement d'emprunts	(58 931)	(1 000)
Autres variations	(2)	(6)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(46 380)	(445)
Incidence des variations de cours des devises		
Variation de trésorerie	(14 404)	(12 280)
Trésorerie d'ouverture	36 444	48 724
Trésorerie de clôture	22 040	36 444

Capitaux propres

(en milliers d'euros)	2004	Ajustement/ changement de principes comptables 2004	Affectation du résultat selon AG du 23 juin 2005	Taxe exceptionnelle 2,5 %	Sub. reçues moins reprise 2005	Résultat 2005	Annulation de 116 actions A autodétenues	2005
Capital	22 300						(1)	22 299
Réserve légale	2 593							2 593
Autres réserves	32 017			(4)				32 013
Report à nouveau	(27 336)	332	(11 033)	4				(38 033)
Subv. d'investissement	23 345				(782)			22 563
Fonds d'amortissement Actions A	10 140							10 140
Résultat 2004	(11 033)		11 033					0
Résultat 2005						9 813		9 813
Capitaux propres	52 026	332	0	0	(782)	9 813	(1)	61 388

Rapport général du commissaire aux comptes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le paragraphe 2.2 de l'annexe indique les modalités selon lesquelles les dispositions du plan comptable général sur la dépréciation des actifs, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2005, ont été mises en œuvre et n'ont pas abouti à la constatation d'une dépréciation sur les immobilisations concédées, en plus des amortissements comptabilisés. Nous nous sommes assurés que les hypothèses retenues, ayant permis d'aboutir à cette solution, étaient issues d'un processus adéquat de sélection.
- Le paragraphe 3.2.9 de l'annexe mentionne les éléments retenus pour évaluer la provision au titre des contentieux liés au sinistre intervenu dans le Tunnel du Mont Blanc en 1999, cette provision ayant été comp-

tabilisée en 2005 à la suite de la condamnation pénale de la société. Nous avons pris connaissance et apprécié les analyses effectuées par les conseils de la société ayant permis d'évaluer cette provision.

- Le paragraphe 3.2.6 de l'annexe fait état des aspects retenus pour évaluer les sommes à recevoir par la société au titre des travaux engagés pour les autoroutes A41 et A400. Nous avons examiné les hypothèses retenues justifiant le maintien à l'actif de ces sommes.
- Le paragraphe 3.2.12 de l'annexe précise les modalités d'évaluation de la dette de la société à l'égard de l'État, relative au fonds de concours RN205. Nous constatons que la solution adoptée par la société a un caractère transitoire et sera adaptée en fonction des décisions des administrations concernées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense, le 25 avril 2006



Salustro Reydel,
membre de KPMG international

Benoît Lebrun
Associé

Conception-réalisation : **SEQUIA**

Rédaction : Porteur d'image

Photos : Thomas Bartel, Emmanuel Gaffard, Christophe Huret, Xavier Lambours,
Christophe Lemos, Strates, Stanislas Wolf, X, GEIE-TMB, Semaphore, DR.

Imprimé sur du papier en pâte totalement sans chlore (TCF) et entièrement recyclable.
Fabrication certifiée ISO 9001 et ISO 14001.



Siège social ATMB
100, avenue de Suffren – 75015 Paris
Tél. : 01 40 61 70 00 / Fax : 01 40 61 70 01

Direction du réseau – Autoroute Blanche
1440, route de Cluses – 74138 Bonneville cedex
Tél. : 04 50 25 20 00 / Fax : 04 50 97 34 71

Antenne ATMB à Chamonix
353, allée du Majestic – 74400 Chamonix
Tél. : 04 50 53 51 80 / Fax : 04 50 55 84 44

Groupement Européen d'Intérêt Économique du Tunnel du Mont Blanc
Plate-forme sud du Tunnel du Mont Blanc – 11013 Courmayeur (AO) - Italie
Tél. : 04 50 55 55 00 / Fax : 04 50 55 38 91